

# MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

## Préavis municipal N° 7/2020

### Mise à jour des divers fonds communaux

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### **I. Préambule**

Au fil des années, la Commune a alimenté divers fonds, lesquels font partie du bilan au passif sous *9233 fonds et fondations* ou *928 fonds de réserve*.

Quelques-uns de ces fonds n'ont plus lieu d'être au vu de l'évolution de notre Commune et des tâches qui ont été reprises par le Canton ou de la répartition des activités dans le cadre des associations intercommunales.

#### **II. Redéfinition des fonds de réserve**

Après discussion avec la fiduciaire Fiprom, en charge de la révision de nos comptes, nous vous proposons une optimisation des fonds de la manière suivante :

- suppression de ceux qui sont inutilisés depuis fort longtemps
- renommer certains fonds différemment afin de correspondre aux règlements communaux actuels
- effectuer des regroupements afin d'avoir une vision plus claire des fonds à disposition

Le fonds 9280.05 « Financement spécial défense contre l'incendie » est supprimé du fait que la taxe pompier n'est plus perçue depuis 2012.

En ce qui concerne le fonds 9281.02 « Affaires culturelles », ce compte serait maintenu mais en modifiant la manière de l'utiliser à savoir :

- Sur projet de la Municipalité, elle soumet l'utilisation de ce fonds via le budget. Cette demande sera acceptée, refusée ou amendée par le Conseil communal lors de la votation du budget, lequel aura été soumis à la Commission des finances.

En lieu et place de la décision du Conseil général du 28.03.1985 qui stipulait que l'utilisation de ce fonds est de la compétence d'une commission de cinq membres, dite "commission d'aménagement des lieux publics" qui a pour but "d'agrémenter les lieux publics (extérieurs ou intérieurs), en se réunissant au minimum trois fois par an, en recherchant les lieux qu'il est souhaitable de rendre plus attrayants par la mise en place éventuelle d'œuvres d'art, en étant responsable du choix de l'artiste et de l'œuvre ainsi que de la surveillance de l'exécution".

Le fonds 9282.02 « Fonds d'amortissement du Jardin d'enfants » est supprimé car ce local est désormais affecté à la bibliothèque communale. Il n'est donc pas prévu de le vendre.

Le fonds 9282.10 « Fonds de réserve indemnité reboisement compensatoire SIVA » n'a plus lieu d'être suite au bouclage intermédiaire dudit SIVA en 2019. La somme de CHF 41'116.00 ainsi libérée, est affectée au nouveau fonds « Fonds réserve rénovation des routes » qui regroupe également les CHF 15'000.- de l'ancien fonds 9282.15 « Fonds de réserve bonification sur participation financement route ZI ».

De ce fait, nous vous soumettons un tableau présentant l'évolution souhaitée :

<b>Avant préavis</b>		<b>Solde au 01.01.2020</b>	<b>Après préavis</b>		<b>Solde au 01.01.2020</b>
<b>Fonds et fondations</b>			<b>Fonds et fondations</b>		
9233.01	Fonds, œuvres sociales communales	17 239.45	Fonds social communal		17 239.45
9233.02	Fonds entreprise pour classes de Vufflens-la-Ville	12 200.00	Fonds classes de Vufflens-la-Ville		12 200.00
		<b>29 439.45</b>			<b>29 439.45</b>
<b>Fonds de réserve recettes affectées</b>			<b>Fonds de réserve recettes affectées (FS=Financement spécial)</b>		
9280.03	Fin.spéc. Gestion des déchets	236.51	FS gestion des déchets		236.51
9280.04	Fin.spéc.Canal.EC.EU. & épur.réseaux commn.& AIEV	1 129 954.31	FS évacuation et traitement des eaux		1 129 954.31
9280.05	Fin.spéc.défense c/incendie	1.00	-		-
9280.06	Fin.spéc.réseaux eau potable communal & Entente (EIEVMV)	180 167.83	FS distribution de l'eau		180 167.83
		<b>1 310 359.65</b>			<b>1 310 358.65</b>
<b>Fonds de renouvellement et rénovation</b>			<b>Fonds de renouvellement et rénovation</b>		
9281.01	Fonds modernis.& rénovat.(compensat.dépréciat.d'actifs)	100 000.00	Fonds de renouvellement et de rénovation		100 000.00
9281.02	Fonds affaires culturelles	80 690.25	Fonds affaires culturelles		80 690.25
9281.03	Fonds rénovation courts Tennis	100 000.00	Fonds rénovation courts Tennis		100 000.00
		<b>280 690.25</b>			<b>280 690.25</b>
<b>Fonds de réserve</b>			<b>Fonds de réserve</b>		
9282.02	Fonds d'amortiss.Jardin d'Enfants (1997)	100 000.00	-		-
9282.04	Fonds pour Débiteurs non solvables	160 000.00	Fonds réserve débiteurs non solvables		160 000.00
9282.07	Fonds réserve achat immeubles	100 000.00	Fonds réserve achat immeubles		100 000.00
9282.10	Fonds réserve indemn.reboisem. compensat.SIVA	41 116.00	Fonds réserve rénovation routes		56 116.00
9282.11	Fonds d'égalisation du résultat	812 700.00	Fonds d'égalisation du résultat		812 700.00
9282.13	Fonds de réserve pour rénovation des immeubles	96 543.20	Fonds réserve rénovation d'immeubles		196 543.20
9282.15	Fds réserv.bonif.s/particip.financ.route Z.i.1970-2000	15 000.00	-		-
9282.17	Fds réserve, actions Romande Energie - amort.emprunt	84 000.00	Fonds réserve Romande Energie (amortissement indirect)		84 000.00
9282.18	Fonds Bobst	46 681.00	Fonds Bobst		46 681.00
		<b>1 456 040.20</b>			<b>1 456 040.20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 076 529.55</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 076 528.55</b>

*Il est ici relevé que la différence de CHF 1.- provient de la dissolution du fonds de réserve pour recettes affectées pour la défense contre l'incendie.*

### **III. Conclusion**

La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter les modifications mineures de ces fonds de réserve pour les adapter à la situation d'aujourd'hui.

\* \* \* \*

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- vu le préavis municipal N° 7/2020 du 28 septembre 2020
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

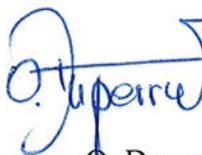
- d'accepter les modifications telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



O. Duperrut



S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 28 septembre 2020

Dossier traité par D. Nijenhuis et O. Duperrut